

Devenez ingénieur-e des travaux publics de l'État via le concours sur titres

Spécialité « Aménagement, urbanisme, paysage, habitat »

Définition de la spécialité

Cette spécialité recouvre l'ensemble des métiers qui participent au développement durable et équilibré de l'habitat et des territoires, en accompagnant les collectivités dans leurs projets et problématiques locales. Idéale pour les profils ayant une formation ou une expérience en urbanisme, aménagement du territoire ou paysagé.

Contexte et enjeux pour nos ministères

Le rôle de nos ministères et opérateurs est de répondre aux besoins en logement et en hébergement de nos concitoyens et, notamment, de contribuer à programmer la production de logements à la bonne échelle du territoire national.

Les agents de cette spécialité sont notamment chargés de favoriser un aménagement durable sur tous les types de territoires en veillant à ce que les documents de planification et les opérations d'aménagement répondent aux besoins des populations et intègrent les enjeux de développement durable et, en particulier, ceux relatifs au logement.

Ils contribuent à faire du bâtiment un levier effectif du développement durable et, à ce titre, œuvre à l'amélioration de la qualité, de l'accessibilité et des performances énergétiques des bâtiments, dans le cadre du code de la construction et de l'habitation.

Ils travaillent à l'amélioration du cadre de vie de sorte à répondre aux besoins des habitants et aux enjeux de la transition énergétique et écologique, en particulier en matière de paysage.

Conditions à remplir pour concourir

- ✓ Être titulaire d'un diplôme de niveau 6 ou d'une expérience professionnelle permettant de se prévaloir d'une équivalence de niveau 6. Le titre d'ingénieur n'est pas obligatoire.

Compétences attendues des candidats

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">✓ Compétences techniques d'un ou plusieurs des domaines de la spécialité✓ Connaître les politiques publiques d'aménagement et de développement durable des territoires✓ Autres connaissances.<ul style="list-style-type: none">• Pratique des outils informatiques SIG• Utilisation d'outils numériques appliqués• Connaissance du cadre réglementaire du domaine✓ Compétences managériales (éventuellement) | <ul style="list-style-type: none">✓ Compétences transverses.<ul style="list-style-type: none">• Aptitude à la conduite de projets et d'études• Rigueur• Esprit d'analyse et de synthèse• Aptitude à travailler en situation de stress dans le cadre de la gestion de crise• Aptitude à travailler en équipe et en réseaux• Sens du dialogue, de la pédagogie et de la négociation• Autonomie et discernement• Réactivité et sens de l'organisation |
|---|---|

Exemples de postes et de missions pouvant être confiés aux lauréats

✓ Chargé-e de mission conseil et accompagnement des territoires (DDT)

Le ou la chargé-e de mission conseil et accompagnement des territoires a pour mission de favoriser l'émergence des projets de territoires en cohérence avec les enjeux prioritaires portés par l'État (transition écologique, adaptation au changement climatique, sobriété foncière, développement des énergies renouvelables, revitalisation des territoires, etc.), ainsi qu'accompagner les collectivités dans la concrétisation de leurs projets, en mobilisant les ressources techniques, juridiques et financières des services de l'État et des partenaires locaux de l'ingénierie territoriale.

Le ou la chargé-e de mission contribue également à l'animation de la délégation territoriale de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) et à la déclinaison locale de certains de ses programmes nationaux, dont « Petites villes de demain ».

✓ Chef-fe de projet connaissance (DREAL)

Au sein d'une DREAL, le ou la chef-fe de projet connaissance apporte un appui aux services métiers de la DREAL : il peut élaborer ou piloter des travaux de connaissance (études, sensibilisation, contribution au partenariat État/agence d'urbanisme), contribue à l'animation au sein de la DREAL permettant de mettre en synergie les services et produit des outils d'aide à la décision (cartes d'enjeux par exemple). Il ou elle participe également à la valorisation de la connaissance, en contribuant aux travaux d'orientations stratégiques des territoires.

✓ Responsable d'études foncier et appui aux territoires (Cerema)

Le ou la responsable d'études foncier construit et conduit des études, des expertises, et des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le domaine du foncier, appliquée à l'aménagement et aux transitions des territoires. Il ou elle peut mobiliser les données foncières et immobilières à l'appui de projets transversaux et accompagne les partenaires en matière de connaissance et de mobilisation du foncier, de friches, de stratégie foncière, de sobriété foncière (ZAN), y compris en matière économique. Il ou elle contribue aux missions d'accompagnement territorial du Cerema en participant à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets des territoires, notamment sur le sujet de la ville durable, de la revitalisation et de la transition écologique. Enfin, il valorise les retours d'expériences en participant à l'élaboration de guides, ou en participant à des formations ou des conférences techniques territoriales.

✓ Responsable du bureau habitat privé (DDT)

Au sein d'une DDT, le ou la responsable du bureau habitat privé assure la mise en œuvre de la politique de financement sur le parc de logements privés sur les territoires couverts par la DDT et le suivi des délégataires des aides à la pierre. Il ou elle est l'interlocuteur des opérateurs pour le parc privé et des collectivités pour le suivi de leurs projets. Il ou elle assure à ce titre le suivi et l'élaboration de la programmation ANAH, de l'engagement financier des dossiers préparés par une équipe d'agents

instructeurs, le suivi de la négociation et des opérations programmées / complexes (OPAH, plan de sauvegarde, etc.) avec les collectivités, le suivi des opérations complexes du parc privé (copropriétés not.) et de l'agrément des opérateurs « Mon accompagnateur rénov' ».

✓ **Chef-fe du bureau bâtiment et accessibilité (DDT)**

Au sein d'une DDT, le ou la chef-fe du bureau bâtiment et accessibilité suit la mise en œuvre de la réglementation accessibilité avec communication auprès des élus et des professionnels et en lien avec le sous-préfet référent handicap et inclusion, préside la sous-commission départementale d'accessibilité et accompagne les collectivités, tout en assurant la mise en œuvre des procédures sanctions, en lien avec les sous-préfets d'arrondissement.

Il ou elle élabore la stratégie de contrôle du respect des règles de construction pour le département en assurant le rôle de référent réglementation environnementale (RE) 2020, porte les politiques publiques liées à la qualité de l'air intérieur et au radon (en lien avec l'ARS) et instruit les dossiers de rénovation énergétique du « Fonds vert » portés par les collectivités. Enfin, il ou elle assure la mission de référent bâtiment départemental, appuie le secrétariat général commun départemental sur les dossiers les plus techniques et la mise en œuvre du schéma départemental de sobriété énergétique et participe à la mise en œuvre du schéma directeur de l'immobilier régional.